au cours de la session et M. Borden lui réplique que ce n'est qu'une question de temps. Plus tard, M. Macdonald s'informe à son tour et on le renvoie avec une réponse évasive. C'est pourquoi je soutiens que la Chambre ne saurait prétendre que notre groupe demande une chose sans précédent. Nous demandons qu'on adopte la ligne de conduite prise lors de la dernière revision de la loi des banques; le délai que nous demandons n'est que d'une session et il est appuyé sur une bonne raison. A cette époque, la loi des banques a été remise sans raison aucune, sauf l'urgence d'autres questions. Comme jeune député à la Chambre et peu expérimenté, je découvre que nous devons remonter de dix ans au moins dans la vie de nos grands hommes publics pour savoir ce qu'il convient de faire aujourd'hui. Nous constatons ce qu'ils ont fait il y a une dizaine d'années, nous faisons le contraire et nous gagnons l'approbation unanime de la Chambre. Je désire bien insister sur ce fait, non pour accuser le ministre des Finances d'inconséquence grave, parce qu'il a pu se convaincre et il s'est probablement convaincu qu'il a raison d'agir comme il le fait. Je désire de nouveau signaler la courtoisie et la tolérance dont le ministre a fait preuve à notre égard quand nous avons tenté, avec notre faible expérience, de lui présenter nos objections. Le ministre nous envoie promener avec une grâce telle qu'on pourrait croire qu'il nous vient en aide et je ne proteste pas contre la manière avec laquelle il répond à nos objections. Je suis peiné qu'il soit laissé seul à presser sans raison l'adoption de cette loi. Je regrette de ne pas entendre plus d'avocats de cette doctrine mystique de "bâcler l'affaire aussi vite que possible" sans qu'on puisse en connaître la raison. Je trouve significatif qu'on le laisse seul porter le fardeau de cette préten-

En terminant, je dirai que, malgré la franchise trop grande peut-être que nous avons manifestée, nous avons agi de bonne foi et conformément aux vœux du pays; jt suis à peu près sûr que l'opinion publique nous soutiendra. Nos collègues du Gouvernement et de l'opposition conservatrice auront de la difficulté à expliquer pourquoi ils persistent à vouloir établir cette loi malgré les protestations réitérées du groupe qui est assis sur ces bancs.

M. BLACK (Huron-Sud): Monsieur le président, je désire protester non pas précisément contre le projet de loi concernant les banques, car je ne faisais pas partie du comité chargé de l'élaborer, mais plutôt contre la prolongation de dix ans accordée aux chartes détenues par les institutions actuelles.

Nos amis de ce côté ont rappelé le gâchi de la banque des Marchands. Ceux qui, comme moi, sont de l'Ontario, se souviennent de la déconfiture, encore plus lamentable, arrivée quelques années auparavant, de la Farmers' Bank. Certains directeurs de cette institution qui avaient admis leurs torts, ont été cependant laissés libres par les tribunaux. Un d'eux passa à l'étranger au moment où la dégringolade fut rendue publique et la police, après d'actives recherches, le retrouva à Chicago, si je ne me trompe. On le ramena au pays et il fut cité devant les assises. Le verdict du jury l'exonera, mais il mourut presque immédiatement. Personne ne me fera croire qu'il n'était pas coupable.

Le même fait se renouvela au sujet de la banque des Marchands. Aussi je proteste contre le renouvellement des chartes pour dix autres annéas, tant qu'on n'aura pas cité les violateurs à la barre de la Chambre. Mon collègue de Nelson (M. Bird) a dit tout ce qu'il fallait de l'affaire de la banque des Marchands et je n'y ajouterai rien, sauf pour demander au ministre des Finances s'îl croit sincèrement que le public canadien va supporter que ceux qui dissipent les millions accumulés par l'épargne populaire, échappent à la vindicte des lois. Les banquiers peuvent-ils croire qu'ils n'ont aucune responsabilité dans ces catastrophes?

J'indiquerai en peu de mots comment ces messieurs opèrent. Environ 2 millions ont été prêtés aux directeurs de l'établissement pour leur permettre de s'acheter maisons et automobiles. Bien peu de cet argent a été rendu à leurs propriétaires. Une maison de courtage a bénéficié d'un prêt de 4 millions et demi qu'elle a perdus dans des spéculations, moins \$500,000 qui ont pu être récupérés. Pour garantir la dette d'un établissement industriel montant à \$65,000, la banque lui a avancé \$1,-300,000 et perdu 1 million dans cette opération. Ces chiffres nous apprennent seulement la moitié des détournements, et je ne crois pas que le terme soit trop fort. Les détails relatifs à l'autre moitié sont encore plus déconcertants que ceux que je viens de raconter; mais je crois inutile de perdre le temps de la Chambre à les énumérer en ce moment.

Je proteste de nouveau contre ces opérations; c'est tout ce que je puis faire, ne connaissant pas le contenu du projet de loi sur les banques, puisque je n'ai pas fait partie du comité.

M. GOOD: Je n'ai qu'un mot à ajouter à la suite de l'observation faite par le député de Nelson. Notre collègue a rappelé la proposition faite par le député de Vancouver-Centre (l'hon. M. Stevens) de citer les directeurs de la banque des Marchands devant la barre de